

ETUI DE PROTECTION D'UNE CARTE DE CREDIT OU ANALOGUE

La présente invention a pour objet un étui de protection d'une ou de plusieurs cartes de crédit ou analogue.

5 Une carte de crédit ou analogue consiste en une plaque de matière plastique aux dimensions normalisées, à savoir 85,60 x 53,98 mm, présentant des inscriptions réalisées par embossage, et qui comporte généralement une piste magnétique et/ou une puce électronique.

10 Du fait de sa relative souplesse et de la présence d'une piste magnétique et/ou une puce électronique, il est préférable de stocker la carte dans un endroit protégé, afin qu'elle ne soit pas endommagée et puisse rester fonctionnelle.

Ainsi de manière habituelle une carte de crédit ou
15 analogue est conservée dans un porte-cartes ou un portefeuille, ce qui implique de devoir transporter un porte-cartes ou un portefeuille, ce qui n'est toujours possible.

Pour pallier cet inconvénient, il a été proposé des étuis rigides de protection d'une carte de crédit ou analogue, les
20 plus simples consistant en une enveloppe plate, comprenant deux parois parallèles entre lesquelles est ménagé un espace destiné à loger la carte à protéger, et munie à une extrémité d'une ouverture permettant l'insertion ou l'extraction de ladite carte, l'une desdites parois comportant une lumière par laquelle
25 l'utilisateur peut du doigt pousser ladite carte pour en réaliser l'extraction. Un tel étui est par exemple décrit dans le document EP 0 677 257.

On connaît également des étuis comprenant deux parties, dont l'une qui contient la carte, coulisse dans l'autre à la
30 manière d'un tiroir. Un tel étui est par exemple décrit dans le document FR 2 893 233.

Quel que soit l'étui proposé, il pose le problème de l'intégrité physique de la carte qu'il contient. En effet, que la carte soit dans un étui conforme à celui du document EP 0 677
35 257 ou dans un étui conforme à celui du document FR 2 893 233, il est nécessaire, pour la retenir dans son logement, d'exercer

une pression dans le sens de l'épaisseur de la carte, et en réalité en s'appuyant sur ses reliefs issus de l'embossage, avec pour inconvénient qu'à la longue cela risque d'endommager la carte. Dans le document FR 2 893 233 cette pression est exercée
5 par une ondulation, dans le sens transversal, du tiroir qui contient la carte, tandis que dans le document EP 0 677 257, cette pression est exercée par des nervures longitudinales internes.

Un autre inconvénient des étuis de protection d'une carte
10 de crédit ou analogue est que ceux-ci sont prévus pour le stockage d'une seule carte, alors qu'il est fréquent d'en posséder plus d'une. Les documents précités ne sont pas prévus pour une adaptation autorisant le stockage de plus d'une carte.

Il existe des étuis permettant de stocker plusieurs
15 cartes, ils consistent chacun en un boîtier présentant un logement dans lequel les cartes sont empilées.

Pour pallier cet inconvénient, il a été proposé des étuis susceptibles de contenir plus d'une carte, c'est par exemple le cas des étuis décrits dans les documents WO 96/18320 et EP 0 287
20 532. Ces étuis consistent chacun en un boîtier présentant un logement dans lequel les cartes sont empilées.

Dans le document WO 96/18320, l'étui permet de loger deux cartes, dont l'extraction est réalisée manuellement au travers d'une lumière pratiquée dans chacune des parois de l'étui, de
25 manière similaire à ce qui est prévu dans le document EP 0 677 257.

Le but d'un étui étant principalement la protection, le fait qu'il comporte une ou plusieurs lumières ne lui permet de remplir totalement sa fonction.

30 Dans le document EP 0 287 532, il est proposé un étui dans lequel plusieurs cartes sont empilées, et qui comporte au niveau de son fond un levier mobile, manœuvrable depuis l'extérieur, dont la partie destinée à venir au contact des cartes est étagée, en sorte qu'en un seul mouvement toutes les
35 cartes sortent de manière décalée. Là encore, les cartes peuvent être endommagées car elles sont au contact les unes contre les

autres. De plus, après prélèvement d'une carte intermédiaire, sa remise en place est peu aisée, puisque cela nécessite d'écarter les cartes qui bordent son emplacement.

On connaît également par le document US 2005/224149, un distributeur de cartes, comprenant un boîtier constitué de deux parties assemblées par coulissement, sur les bords latéraux internes duquel sont ménagés des rebords parallèles destinés à servir de coulisses à des cartes, lesquelles peuvent en être extraites par coulissement après actionnement d'un poussoir. Ce dispositif consiste plus en un distributeur qu'un étui, et est très volumineux, notamment du fait du mécanisme d'extraction des cartes.

La présente invention a pour but de proposer un étui de protection d'une ou de plusieurs cartes de crédit ou analogue, permettant de remédier aux divers inconvénients précités, en étant notamment de conception simple, et sans risque d'endommagement.

L'étui de protection d'une ou de plusieurs cartes de crédit ou analogue selon l'invention se présente sous la forme d'une enveloppe plate, comprenant deux parois parallèles entre lesquelles est ménagé un espace destiné à loger la carte à protéger, et munie à une extrémité d'une ouverture permettant l'insertion ou l'extraction de ladite carte, et il se caractérise essentiellement en ce qu'il comprend au moins deux parties comprenant chacune l'une desdites deux parois parallèles, et en ce que l'une desdites au moins deux parties est montée coulissante sur l'autre, et est conformée pour loger et retenir ladite carte, et comporte à cet effet un logement dans lequel peut coulisser une carte, ledit logement comprenant d'une part latéralement un moyen réversible de serrage de ladite carte, permettant d'y maintenir celle-ci, et d'autre part présentant une ouverture par laquelle peut être extraite ladite carte par coulissement, après coulissement de ladite partie contenant ladite carte.

Selon une caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, la partie montée coulissante sur

l'autre est conformée pour que la carte qu'elle contient ne puisse pas venir au contact de l'autre partie, et à cet effet le logement destiné à contenir ladite carte présente d'une part des dimensions transversales permettant de loger ladite carte avec
5 une certaine tolérance, d'autre part sur les deux bords perpendiculaires à celui disposé du côté de ladite extrémité munie d'une ouverture des saillies, aptes à recouvrir les bords de ladite carte en sorte de retenir ladite carte et permettre son coulisement, et qui sont d'une épaisseur sensiblement
10 supérieure à celle des reliefs issus de l'embossage que comporte ladite carte.

On comprendra que dans l'étui, la carte est installée dans le logement, immobilisée par le moyen réversible de serrage, parfaitement protégée, et que les seules portions de la
15 carte en contact avec la matière dont est fait l'étui consiste en sa face arrière qui est en contact avec le fond du logement, les deux bords latéraux de la face avant, avec la face inférieure des saillies, en sorte qu'il n'y a pas de risque d'endommagement.

20 En pratique, l'utilisateur fait coulisser les deux parties de l'étui l'une par rapport à l'autre, ce qui lui donne un accès à la carte, qu'il peut alors faire coulisser dans le logement pour l'en extraire, en s'opposant aux effets du moyen réversible de serrage.

25 Selon une caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, chacune des au moins deux parties est conformée pour loger et retenir une carte en sorte que cette dernière ne puisse pas venir au contact de l'autre partie ou d'une autre carte, et à cet effet chacune desdites au moins deux
30 parties comporte, du côté en regard de l'autre partie, un logement, ouvert du côté de ladite ouverture, qui présente d'une part des dimensions transversales permettant de loger une carte avec une certaine tolérance, d'autre par un moyen latéral réversible de serrage de ladite carte, permettant le maintien de
35 celle-ci dans ledit logement.

En pratique, lorsque l'étui est destiné à contenir deux cartes, l'utilisateur fait coulisser les deux parties de l'étui l'une par rapport à l'autre, ce qui lui donne un accès simultanément aux deux cartes, l'une d'un côté et l'autre de
5 l'autre côté, il peut alors choisir de faire coulisser hors de son logement la carte de son choix.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, il comporte trois parties, à savoir une partie médiane sur laquelle peuvent coulisser chacune
10 des deux autres parties qui sont conformées pour contenir chacune une carte.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, la partie médiane sur laquelle coulisser les deux autres parties, est conformée pour que
15 chacune de ses faces puisse loger une carte.

Selon une caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, le coulisser d'une partie par rapport à une autre est obtenu au travers d'une liaison glissière, l'une des parties comportant deux rails ou analogues
20 engagés chacun dans l'une de deux gorges que comporte l'autre partie.

Les rails ou analogues peuvent venir de fabrication, mais ils peuvent également être rapportés.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, le coulisser d'une partie par rapport à une autre est obtenu au travers d'une liaison glissière, l'une des parties comportant deux gorges, disposées
25 chacune en regard de l'une de deux gorges que comporte l'autre partie, tandis que des éléments intermédiaires de liaison, tels que des billes ou des rouleaux, sont engagés entre lesdites deux
30 parties, dans deux gorges en regard.

On notera qu'il est possible de combiner les deux liaisons glissières précitées, à savoir une association rails et gorges, combinée avec une liaison glissière à billes ou à
35 rouleaux, cette dernière servant alors essentiellement à

garantir l'écart entre deux parties, de manière à protéger la carte.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, l'une des deux parties comporte latéralement des nervures destinées à être emboîtées, avec possibilités de coulisement longitudinal, dans des gorges pratiquées dans l'autre partie, chacune desdites gorges étant traversée par un axe ou analogue, apte à être engagé dans une ouverture oblongue longitudinale pratiquée dans la nervure.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, il comporte des moyens d'indexage des différentes positions d'une partie par rapport à une autre.

Ces moyens d'indexage peuvent consister en des moyens magnétiques.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, il comporte des moyens d'assistance au coulisement d'une partie par rapport à une autre partie.

De tels moyens d'assistance peuvent consister en des ressorts disposés en sorte de favoriser le coulisement soit dans le sens du déploiement, associés à des moyens réversibles de blocage en position repliée, nécessaires pour éviter les ouvertures intempestives, soit dans le sens du repliement.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, il comporte des moyens mobiles d'éjection de la carte, dont la mobilité est asservie au coulisement d'une partie par rapport à une autre.

Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, le logement d'une carte comporte du côté opposé à celui dédié à l'extraction, un levier contre lequel vient prendre appui ladite carte, monté pivotant sur la partie comprenant ledit logement, et apte à être entraîné en pivotement par une autre partie lors du coulisement.

L'étui de protection selon l'invention peut être réalisé dans des matériaux différents, aussi bien en matière plastique

qu'en métal. Il a toutefois été conçu pour pouvoir être avant tout réalisé en métal, ce qui lui permet d'être d'une très faible épaisseur, même lorsqu'il est destiné à contenir plusieurs cartes.

5 On notera que lorsqu'il est réalisé en métal, l'étui selon l'invention est de préférence équipé de différents moyens d'amortissement ou de patins permettant d'atténuer les bruits de glissement métal contre métal.

10 Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, les deux parois parallèles entre lesquelles est ménagé l'espace destiné à loger la carte à protéger, sont garnies et/ou constituées d'un matériau formant au niveau de chacune desdites parois une barrière apte à empêcher le passage d'ondes.

15 Selon une autre caractéristique additionnelle de l'étui de protection selon l'invention, il comporte des moyens de contact susceptibles d'être rendus inactifs, permettant de relier les deux barrières.

20 Les avantages et les caractéristiques de l'étui de protection selon l'invention, ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente plusieurs modes de réalisation non limitatifs.

Dans le dessin annexé :

25 - la figure 1 représente une vue schématique en perspective et en éclaté d'un étui de protection selon l'invention.

- la figure 2 représente une vue schématique en perspective du même étui de protection.

30 - la figure 3 représente une vue partielle et en coupe du même étui de protection selon l'invention.

- les figures 4a, 4b, 4c, 4d, 4e, 4f, 4g, 4h et 4i, représentent chacune une vue partielle et en coupe d'un étui de protection selon l'invention, dans des variantes de construction.

35 - la figure 4j représente une vue schématique partielle en perspective et en éclaté d'une autre variante de construction.

- la figure 5 représente une vue en coupe selon l'axe XX' de la figure 4a.

- la figure 6 représente une vue schématique en perspective et en éclaté d'un mode de réalisation particulier du même étui de protection selon l'invention.

- la figure 7 représente une vue schématique en perspective et en éclaté d'une variante du même mode de réalisation particulier de l'étui de protection selon l'invention.

- la figure 8 représente une vue schématique en perspective et en éclaté d'une autre variante du même mode de réalisation particulier de l'étui de protection selon l'invention.

En référence aux figures 1 et 2, on peut voir un étui de protection 1 selon l'invention, destiné à contenir une carte de crédit ou analogue 2.

On notera que la carte de crédit 2 comporte une face avant 20 et une face arrière 21, et que les inscriptions réalisées par embossage et visibles sur la face avant 20 sont représentées de manière schématique sous la forme d'une surépaisseur 22 créant un rebord périphérique 23.

L'étui 1 comporte d'un côté une ouverture 10, et du côté opposé un fond 11. Il est constitué du rapprochement de deux parties 3 et 4, de forme générale plate, et conçues aptes à coopérer en coulissement l'une par rapport à l'autre.

Ainsi, la partie 3 comporte sur trois côtés un rebord 30, également visible sur la figure 3, dont les deux segments opposés sont munis chacun extérieurement d'un rail 31, tandis que la partie 4 comporte sur trois côtés un rebord 40, dont les deux segments opposés sont munis chacun, du côté intérieur, d'une gorge 41, avec laquelle est destiné à coopérer l'un des rails 31.

Le rebord 30 délimite un logement 32 destiné à recevoir la carte 2 tout en permettant l'extraction de cette dernière par le quatrième côté non pourvu du rebord 30. Par ailleurs les deux segments opposés du rebord 30 sont munis, du côté interne de ce

dernier, de saillies 33 qui s'étendent au-dessus des bords 23 de la carte 2.

En référence plus précisément à la figure 3, on peut constater que le rebord 30 est d'une hauteur, de préférence, 5 légèrement supérieure à l'épaisseur de la carte 2, que la saillie 33 est d'épaisseur supérieure à l'épaisseur du bossage 22, et de largeur inférieure à la largeur du bord 23.

En pratique, l'utilisateur fait coulisser dans un premier temps la partie 3 dans la partie 4, ce qui lui permet d'accéder 10 à la carte 2, qu'il peut alors faire coulisser hors de la partie 3.

Du fait des caractéristiques dimensionnelles de la partie 3, la carte 2, et plus particulièrement l'embossage 22 de celle-ci, n'est jamais en contact avec la partie 4, ce qui permet de 15 le ménager.

De manière avantageuse, afin d'éviter que la carte 2 ne coulisser inopinément de la partie 32, il est prévu des moyens latéraux d'immobilisation, consistant par exemple en un ou plusieurs bossages disposés sur la face interne des rebords 30, 20 sous les saillies, permettant de bloquer suffisamment, de manière réversible, la carte 2. Selon le mode de fabrication de l'étui, et la matière dont il est fait, ces moyens d'immobilisation peuvent venir de moulage ou bien consister en des pièces rapportées.

25 On notera que de la même manière il est prévu des moyens empêchant le coulisement inopiné de la partie 3 par rapport à la partie 4.

En référence maintenant à la figure 4a, on peut voir une variante de l'étui de protection selon l'invention, et plus 30 particulièrement en ce qu'elle permet de stocker deux cartes 2, tout en ne comportant que deux pièces.

A cet effet, la partie 3 est identique à celle des figures 1, 2 et 3, par contre, le rebord 40 de la partie 4 est configuré en sorte de créer, au droit du logement 32, un logement 42 35 permettant de loger une seconde carte 2, qui présente les mêmes caractéristiques dimensionnelles que le logement 32, à savoir

qu'il est d'une profondeur légèrement supérieure à l'épaisseur de la carte 2, et qu'il est bordée de saillies 43 d'épaisseur supérieure à l'épaisseur de l'embossage 22.

On peut constater que les deux cartes 2, ne peuvent pas
5 entrer en contact l'une avec l'autre, et qu'il n'y a ainsi pas de risque d'endommagement des cartes 2.

Comme on peut également le comprendre sur la figure 5, l'ouverture permettant extraction de la carte 2 contenue dans la partie 4, est réalisée du côté de l'étui 1 opposé à celui dans
10 lequel est réalisée l'ouverture permettant l'extraction de la carte 2 contenue dans la partie 3. Ainsi, lorsque l'on fait coulisser les parties 3 et 4 l'une sur l'autre, on rend simultanément accessibles les deux cartes.

On notera que sur les figures, il n'est représenté que le
15 cas où le coulisserment d'une carte est réalisé selon le sens longitudinal de celle-ci, mais bien entendu il est possible de concevoir des étuis où le coulisserment est réalisé dans l'autre sens.

En référence maintenant à la figure 4b, on peut voir une
20 autre variante, qui elle aussi permet de stocker deux cartes 2.

Selon cette variante, l'étui comporte trois pièces, à savoir une partie médiane 5 et deux parties 3, telles que décrites précédemment. La partie médiane 5 se présente comme deux parties 4 assemblées dos à dos, c'est-à-dire qu'elle
25 comporte sur chacune de ses faces, sur trois côtés un rebord 50, dont les deux segments opposés sont munis chacun, du côté intérieur, d'une gorge 51, avec laquelle est destiné à coopérer l'un des rails 31 de la partie 3.

Dans cette variante, les parties 3 peuvent coulisser, par
30 rapport à la partie médiane 5, dans le même sens ou dans des sens opposés. On peut même imaginer que les parties 3 puissent coulisser dans deux sens différents, à savoir perpendiculaires.

On notera qu'il est possible de réaliser une assistance au coulisserment. On peut ainsi constater sur cette figure 4b, la
35 présence de ressorts R enfermés dans un logement 34 pratiqué dans le rebord 30, et permettant d'assister le coulisserment,

cette assistance pouvant être réalisée, selon les besoins à l'ouverture ou, mais de préférence, à la fermeture.

On notera également qu'il est possible de réaliser une assistance au coulisement, au moyen d'un ressort, sur un étui
5 du type de celui représenté sur les figures 4a et 5, et ne comportant que deux pièces. Dans ce cas, le ou les ressorts fonctionnent en rappel à la fermeture, tandis que les parties 3 et 4 comportent chacune une butée destinée à coopérer avec la carte contenue dans, respectivement le logement 42 et 32, en
10 sorte que lors du coulisement ces butées glissent sur les cartes pour venir se placer derrière celles-ci, et que lors de la fermeture, sous l'effet du ou des ressorts, elles provoquent l'extraction desdites cartes.

En référence maintenant à la figure 4c, on peut voir une
15 variante permettant de stocker quatre cartes 2. Il s'agit en fait d'une version double de celle représentée à la figure 4a, où une partie médiane 5 comporte également deux logements 52.

En référence maintenant aux figures 4d et 4g, on peut voir un étui 1 permettant de stocker une seule carte 2, où la partie
20 3 comporte, parallèlement au rail 31, un évidement 35 contenant des billes B sur la figure 4d et des rouleaux A sur la figure 4g, aptes à rouler contre la partie 4 en vue de faciliter le coulisement.

En référence maintenant aux figures 4e et 4f, on peut voir
25 un étui 1 permettant de stocker une seule carte 2, où le rail est remplacé par une gorge 36, tandis que la liaison avec la gorge 41 de la partie 4 est réalisée au moyen de bille B sur la figure 4e, et par des rouleaux A sur la figure 4f.

En référence maintenant aux figures 4h et 4i, on peut voir
30 des variantes concernant le système de coulisement de la partie 3 sur la partie 4. Ainsi, la partie 3 comporte, en regard de la partie 4, des lumières longitudinales 37 parallèles au sens du coulisement, dans chacune desquelles est engagé un pion 44 solidaire de la partie 4.

35 Dans la variante de la figure 4h, les pions 44 sont solidarisés à la partie 4 après mise en place de la partie 3, en

passant par les lumières 37, tandis que dans la variante de la figure 4i, les pions 44 viennent de fabrication de la partie 4 et sont engagés à force dans les lumières 37.

En référence à la figure 4j, on peut voir une autre
5 variante de construction, où la partie 4 comporte en périphérie, latéralement des nervures longitudinales 46, qui font saillie pour s'emboîter dans des lumières ou gorges 37 de la partie 3, et dans lesquelles elles peuvent se déplacer de manière limiter lors du coulisement, chaque nervure 46 comportant une ouverture
10 oblongue 47 dans laquelle est engagé un axe ou analogue, de préférence une vis V, qui traverse la gorge 37.

On notera que de manière avantageuse, les extrémités des gorges 37 peuvent être garnies de butées, non représentées, dans le but d'amortir les déplacements de limiter les bruits de
15 fonctionnement.

De manière générale, on notera qu'il est possible que les deux parties 3 et 4 soient de conceptions identiques, mais asymétriques, c'est-à-dire comporter à la fois des éléments mâles et femelles d'assemblage, en sorte de pouvoir être
20 assemblées l'une à l'autre après retournement de l'une.

En référence maintenant à la figure 6, on peut voir un mode de réalisation particulier de l'étui 1 selon l'invention.

Dans ce mode de réalisation, où l'assemblage est analogue à celui de la figure 4i, le rebord 30 de la partie 3 ne s'étend
25 que sur deux côtés opposés, le troisième, qui constitue le fond de l'étui 1 est remplacé par un levier 6 monté pivotant sur un plot 45, qui fait saillie du côté intérieur de la partie 4, et qui est représenté en traits discontinus sur la figure, engagé dans un trou 60 de forme oblongue pratiqué dans le levier 6 à
30 une extrémité 61 de celui-ci. Le levier 6 comporte, à proximité du trou 60, un second trou 62 dans lequel prend place un plot 38 solidaire de la partie 3.

On comprendra que le déplacement en coulisement de la partie 4 sur la partie 3, provoque le pivotement du levier 6,
35 dont l'extrémité libre 63 entraîne la carte 2, non représentée, hors de l'étui 1, la forme oblongue du trou 60 permettant de

compenser le déplacement du plot 38 non concentriquement à l'axe du plot 45. L'amplitude du déplacement de la carte 2 est fonction de l'amplitude de déplacement de l'extrémité libre 63 du levier 6, lequel déplacement est fonction de l'amplitude de déplacement de la partie 4 par rapport à la partie 3 et de la distance qui sépare les deux trous 60 et 62.

Du fait de la démultiplication obtenue, une faible amplitude de déplacement de la partie 4 par rapport à la partie 3 suffit à faire sortir suffisamment la carte 2.

La présence des ressorts R permet, après extraction de la carte 2, un retour en position initiale des parties 3 et 4.

On notera qu'une variante de ce mode de réalisation, adaptée à deux cartes 2 est parfaitement réalisable par symétrie, la partie 3 devenant alors une partie médiane sur laquelle coulissent deux parties 4.

On notera également que dans le cas d'une telle variante il est possible que les deux parties 4 coulissent dans des directions perpendiculaires.

En référence maintenant à la figure 7, on peut voir une variante où l'étui 1 permet le stockage de deux cartes 2, avec un système d'extraction des cartes 2, tout en étant composé que de deux parties 3 et 4.

Les parties 3 et 4, qui sont montées coulissantes l'une sur l'autre, et rappelées au moyen de ressorts non représentés, comprennent chacune un logement 32 et 42, ce dernier non visible sur la figure, un levier 6 muni à une extrémité d'un pivot 64 et à proximité de celui-ci d'un trou 65.

Le levier 6 destiné à l'extraction de la carte contenue dans le logement 32 de la partie 3, est monté, au travers du trou 65, sur un plot 38 saillant de la partie 3, tandis que son pivot 64 est introduit dans un trou, non visible pratiqué dans le rebord 40 de la partie 4.

De même, le levier 6 destiné à l'extraction de la carte contenue dans le logement 42 de la partie 4, est monté, au travers du trou 65, sur un plot, non visible, saillant de la

partie 4, tandis que son pivot 64 est introduit dans un trou 39 pratiqué dans le rebord 30 de la partie 3.

Les leviers 6 sont bien entendu d'une épaisseur limitée à celle d'une carte, et ne sont mobiles que dans l'espace
5 qu'occupe la carte à laquelle ils sont associés dans le logement 32 ou 42.

Lors du coulisement des parties 3 et 4 l'une par rapport à l'autre, la partie 4 entraîne, au travers de son plot, non visible, engagé dans le trou 65 du levier 6, ce dernier en
10 pivotement sur la partie 3 au travers du pivot 64 engagé dans le trou 39, avec pour conséquence l'extraction de la carte contenue dans le logement 42, non visible.

Simultanément, la partie 3 entraîne, au travers de son plot 38, engagé dans le trou 65 du second levier 6, ce dernier
15 en pivotement sur la partie 4 au travers du pivot 64 engagé dans le trou, non visible, du rebord 40, avec pour conséquence l'extraction de la carte contenue dans le logement 32.

Comme pour le mode de réalisation de la figure 6, la distance séparant le pivot 64 du trou 65, détermine le niveau de
20 démultiplication de l'extraction des cartes.

En référence maintenant à la figure 8, on peut voir une variante permettant de stocker jusqu'à 4 cartes. Chacune des parties 3 et 4 comporte un logement double, permettant à deux cartes de coulisser indépendamment l'une de l'autre et
25 parallèlement l'une par rapport à l'autre au travers de deux saillies 33 et 43, non visible, tandis que les leviers 6 sont configurés en sorte qu'ils comportent une partie proximale 66 d'une épaisseur correspondant à celle du logement double, et une partie distale 67 d'une épaisseur réduite de moitié, ce qui crée
30 à la jonction des deux parties proximale 66 et distale 67, un épaulement 68.

On comprendra que lors du coulisement des parties 3 et 4 l'une par rapport à l'autre, chacun des leviers 6 entraîne deux cartes, l'une par l'intermédiaire de la partie distale 67,
35 l'autre au travers de l'épaulement 68, en sorte que les cartes sont extraites en étant décalées.

De manière générale, quel que soit le mode de réalisation considéré, il est possible d'indexer les différentes positions de la partie 3 par rapport à la partie 4, au travers par exemple d'aimants, disposés sur les deux parties 3 et 4 en des emplacements et selon des orientations favorisant l'action souhaitée.

Il est ainsi possible de prévoir que les aimants s'attirent en des positions extrêmes des parties 3 et 4 l'une par rapport à l'autre, en sorte de marquer ces positions, et se repoussent dans des positions intermédiaires pour favoriser le coulisement.

Egalement de manière générale, il est possible de prévoir un clapet de fermeture de l'étui, monté basculant et/ou coulissant, susceptible de s'escamoter lors du coulisement en ouverture des parties 3 et 4 l'une par rapport à l'autre.

Dans tous les modes de réalisation représentés, l'étui 1 permet de stocker une ou plusieurs cartes de crédit ou analogue, sans risque d'endommagement.

L'étui de protection selon l'invention permet de protéger physiquement la ou les cartes qu'il contient, mais également, selon le mode de réalisation, de la lecture à distance des informations contenues.

En effet, l'utilisation des cartes de crédit sans contact est en développement croissant, et il s'accompagne d'un accroissement des risques de fraude, comme la lecture à distance des informations bancaires du porteur de la carte.

De manière avantageuse, l'étui peut être réalisé tout ou partie en un matériau susceptible de constituer une barrière électromagnétique apte à empêcher le passage des ondes.

Les parois extérieures peuvent ainsi être réalisées en métal, ou recouvertes de métal, et de préférence des moyens de contact permettent de relier lesdites parties métalliques pour former une cage.

On notera que de manière avantageuse, les moyens de contact précités sont prévus pour être actifs lorsque l'étui est fermé, et inactifs lorsque l'étui est ouvert, en sorte de

permettre l'utilisation de la fonction sans contact de la carte sans avoir à la sortie de l'étui, uniquement en ouvrant l'étui.

REVENDICATIONS

1) Etui de protection d'une carte de crédit ou analogue, se présentant sous la forme d'une enveloppe plate, comprenant deux parois parallèles entre lesquelles est ménagé un espace destiné à loger la carte (2) à protéger, et munie à une
5 extrémité d'une ouverture (10) permettant l'insertion ou l'extraction de ladite carte (2), caractérisé en ce qu'il comprend au moins deux parties (3, 4, 5) comprenant chacune l'une desdites deux parois parallèles, et en ce que l'une desdites au moins deux parties (3, 4, 5) est montée coulissante
10 sur l'autre, et est conformée pour loger et retenir ladite carte (2), et comporte à cet effet un logement (32, 42, 52) dans lequel peut coulisser une carte (2), ledit logement (32, 42, 52) comprenant d'une part latéralement un moyen réversible de serrage de ladite carte (2), permettant d'y maintenir celle-ci,
15 et d'autre part présentant une ouverture par laquelle peut être extraite ladite carte (2) par coulissement, après coulissement de ladite partie (3, 4, 5) contenant ladite carte (2).

2) Etui de protection selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie montée coulissante sur l'autre
20 est conformée pour que la carte qu'elle contient ne puisse pas venir au contact de l'autre partie, et à cet effet le logement destiné à contenir ladite carte présente d'une part des dimensions transversales permettant de loger ladite carte (2) avec une certaine tolérance, d'autre part sur les deux bords
25 perpendiculaires à celui disposé du côté de ladite extrémité munie d'une ouverture (10) des saillies (33, 43, 53), aptes à recouvrir les bords (23) de ladite carte (2) en sorte de retenir ladite carte (2) et permettre son coulissement, et qui sont d'une épaisseur sensiblement supérieure à celle des reliefs (22)
30 issus de l'embossage que comporte ladite carte (2).

3) Etui de protection selon la revendication 2, caractérisé en ce que chacune des au moins deux parties (3, 4,

5) est conformée pour loger et retenir une carte (2) en sorte que cette dernière ne puisse pas venir au contact de l'autre partie (3, 4, 5) ou d'une autre carte (2), et à cet effet chacune desdites au moins deux parties (3, 4, 5) comporte, du côté en regard de l'autre partie, un logement (32, 42, 52), ouvert du côté de ladite ouverture, qui présente d'une part des dimensions transversales permettant de loger une carte (2) avec une certaine tolérance, d'autre part sur les deux bords perpendiculaires à celui disposé du côté de ladite extrémité munie d'une ouverture, des saillies (33, 43, 53) aptes à recouvrir les bords (23) de ladite carte (2) en sorte de retenir ladite carte (2) et permettre son coulissement, et qui sont d'une épaisseur sensiblement supérieure à celle des reliefs (22) issus de l'embossage que comporte ladite carte (2), et d'autre part encore, un moyen réversible de serrage de ladite carte (2), permettant le maintien de celle-ci dans ledit logement.

4) Etui de protection selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il comporte trois parties (3, 5), à savoir une partie médiane (5) sur laquelle peuvent coulisser chacune des deux autres parties (3) qui sont conformées pour contenir chacune une carte (2).

5) Etui de protection selon la revendication 4, caractérisé en ce que la partie médiane (5) comporte un logement (52) sur chacune de ses faces, afin de pouvoir recevoir chacun une carte (2).

6) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le coulissement d'une partie (3, 4, 5) par rapport à une autre est obtenu au travers d'une liaison glissière, l'une des parties comportant deux rails (31) ou analogues engagés chacun dans l'une de deux gorges (41, 51) que comporte l'autre partie.

7) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le coulissement d'une partie (3, 4) par rapport à une autre est obtenu au travers d'une liaison glissière, l'une des parties comportant deux gorges (41), disposées chacune en regard de l'une de deux

gorges (36) que comporte l'autre partie, tandis que des éléments intermédiaires de liaison, tels que des billes (B) ou des rouleaux (A), sont engagés entre lesdites deux parties (3, 4), dans deux gorges (36, 41) en regard.

5 8) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'une des deux parties comporte latéralement des nervures destinées à être emboîtées, avec possibilités de coulissement longitudinal, dans des gorges pratiquées dans l'autre partie, chacune desdites
10 gorges étant traversée par un axe ou analogue, apte à être engagé dans une ouverture oblongue longitudinale pratiquée dans la nervure.

 9) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il comporte des
15 moyens d'indexage des différentes positions d'une partie (3, 4, 5) par rapport à une autre.

 10) Etui de protection selon la revendication 9, caractérisé en ce que les moyens d'indexage consistent en des moyens magnétiques.

20 11) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens (R) d'assistance au coulissement d'une partie (3, 4, 5) par rapport à une autre partie.

 12) Etui de protection selon la revendication 11, caractérisé en ce que les moyens d'assistance consistent en des
25 ressorts (R) disposés en sorte de favoriser le coulissement soit dans le sens du déploiement, associés à des moyens réversibles de blocage en position repliée, soit dans le sens du repliement.

 13) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce qu'il comporte des
30 moyens mobiles (6) d'éjection de la carte (2), dont la mobilité est asservie au coulissement d'une partie (3, 4, 5) par rapport à une autre.

 14) Etui de protection selon la revendication 13, caractérisé en ce que le logement (32, 42, 52) d'une carte (2)
35 comporte du côté opposé à celui dédié à l'extraction, un levier

(6) contre lequel vient prendre appui ladite carte (2), monté pivotant sur la partie (3, 4, 5) comprenant ledit logement (32, 42, 52), et apte à être entraîné en pivotement par une autre partie lors du coulisement.

- 5 15) Etui de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, caractérisé en ce que les deux parois parallèles (3, 4) entre lesquelles est ménagé l'espace destiné à loger la carte (2) à protéger, sont garnies et/ou constituées d'un matériau formant au niveau de chacune desdites parois (3,
10 4) une barrière apte à empêcher le passage d'ondes.

 16) Etui de protection selon la revendication 15, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de contact susceptibles d'être rendus inactifs, permettant de relier les deux barrières.